



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 septembre 2006

CS – 1.13

**Adhésion et représentation du C.C.A.S
de la Ville de Belfort au S.M.G.P.A.P.**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Par délibération du 5 décembre 2005, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics (S.M.G.P.A.P.) délibérait favorablement sur la demande d'adhésion du C.C.A.S de la Ville de Belfort en qualité de membre adhérent, ainsi que sur la représentation de celui-ci par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine et la Ville de Belfort, en leur qualité de membres fondateurs du S.M.G.P.A.P., ont émis un avis favorable à cette demande d'admission et aux conditions de représentation, respectivement par délibération du 30 mars 2006 et du 11 février 2006.

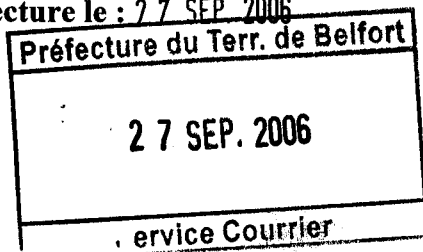
Il appartient également au S.E.R.T.R.I.D, en sa qualité de membre du S.M.G.P.A.P., de se prononcer à son tour sur ces deux points, conformément aux articles L 5211-5 et L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** l'adhésion et la représentation du C.C.A.S de la Ville de Belfort au Syndicat Mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics.

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 27 SEP. 2006

Dépôt en Préfecture le : 27 SEP. 2006



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SERTRID**

Emile GEHANT